

# PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'INONDATION : POINTS À CONTRÔLER

Beaucoup plus détaillé qu'un simple formulaire d'inspection, un plan inondation permet de réduire le risque d'inondation sur votre site. Pour être pleinement efficace, ce document doit être revu chaque année et un ou plusieurs exercices doivent être organisés.

## UN PLAN INONDATION VOUS AIDE À :

- Comprendre de quelle manière une inondation peut affecter votre activité.
- Informer les membres de votre équipe d'intervention d'urgence et/ou le reste du personnel de leurs rôles respectifs en cas d'inondation.
- Prévoir les ressources nécessaires.

Nous sommes conscients que vous ne disposez pas forcément du temps et des ressources nécessaires pour établir immédiatement un plan inondation sur votre site. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition le présent document, qui répertorie les mesures à mettre en œuvre avant et après une inondation.



## LORSQUE L'INONDATION EST IMMINENTE

En cas d'alerte inondation, l'équipe d'intervention d'urgence, aidée du personnel disponible, devrait prendre les mesures suivantes :

- Désigner une personne chargée de surveiller la montée des eaux et de rester en contact avec les autorités locales (services techniques de la mairie, DDT, service de la navigation), afin de tenir informé le chef de l'équipe d'intervention des dernières prévisions de niveau d'eau.
- Transférer en lieu sûr :
  - Les stocks, notamment les produits de grande valeur ou ceux permettant d'assurer la continuité des activités.

- Les équipements électroniques portatifs, les ordinateurs, les appareils d'essai et de contrôle qualité, les moules, les modèles.
- Les véhicules nécessaires après le retrait des eaux, tels que les camions de l'usine, les chariots élévateurs, les semi-remorques.
- Les documents stratégiques : plans, dossiers, sauvegardes informatiques.
- Réduire le risque d'incendie pendant l'inondation en prenant les mesures suivantes :
  - Couper l'alimentation électrique pour éviter les courts-circuits et fermer l'arrivée de gaz pour limiter le danger en cas de fuite (rupture de canalisation). Si le site est équipé d'une pompe incendie électrique, prévoir une pompe diesel de secours.
  - Installer des protections autour des postes sprinkleur, des vannes du réseau enterré et des poteaux incendie afin de les protéger des débris flottants.
- Couper l'alimentation en liquides qui peuvent brûler et vider les réseaux de canalisations correspondants.
- Veiller à maintenir les systèmes de protection incendie en service pendant l'inondation. Utiliser la procédure de mise hors service de FM Global pour superviser toute mise hors service des systèmes de protection incendie.
- Vérifier les barrières automatiques et/ou installer des barrières périmétriques ou des batardeaux et des pompes anti-inondation agréés FM.



- Remplir des sacs de sable et les placer autour des points d'entrée d'eau possibles et des locaux abritant des équipements de protection stratégiques, tels que le local pompes.
  - Fixer solidement les équipements et les stocks extérieurs qui ne peuvent pas être déplacés.
  - Lorsque les équipements ne peuvent pas être déplacés, les protéger avec un produit hydrofuge anti-corrosion. Dans les zones fréquemment inondées, prévoir de surélever les équipements, voire de les transférer aux étages supérieurs.
  - Recouvrir de grandes bâches en plastique les équipements susceptibles d'être endommagés par les gouttes de condensation tombant du plafond.
  - Remplir les réservoirs vides, aériens et en sous-sol, pour éviter qu'ils ne flottent.
  - Contrôler les pompes de puisard pour s'assurer qu'elles sont opérationnelles.
  - Fermer les vannes manuelles sur les conduites d'évacuation pour éviter tout refoulement par les systèmes d'évacuation ou les installations sanitaires.
  - Vérifier que les systèmes d'évacuation situés en toiture, au sol ou à l'extérieur ne sont pas bouchés.
  - Prévoir de renforcer la sécurité et la surveillance du site.
  - Contacter les sous-traitants et les informer de l'état d'alerte sur votre site.
  - S'assurer qu'une équipe de sauvetage des biens se tient prête à intervenir conformément aux indications du plan inondation.
  - Contacter FM Global afin de vérifier les précautions à prendre.
- ## AU RETRAIT DES EAUX
- L'équipe d'intervention, aidée du reste du personnel, démarre les opérations de sauvetage le plus rapidement possible après le retrait des eaux : séchage immédiat des équipements et déshumidification des zones essentielles à la reprise des activités. Les mesures suivantes devraient également être prises :
- Maintenir les systèmes de protection incendie en service. Ce point est important, car de nombreux produits combustibles peuvent s'accumuler pendant les opérations de nettoyage.
  - Remettre rapidement en service tout équipement de protection incendie, y compris les systèmes de transmission d'alarmes.
  - Tester les équipements susceptibles d'avoir été endommagés par l'inondation.
  - Si des travaux par point chaud sont nécessaires, utiliser le permis de feu FM Global pour éviter tout risque d'incendie.
  - Évaluer l'étendue des dommages, déterminer les besoins du site et démarrer comme prévu les opérations de nettoyage et les travaux de réparation afin de reprendre rapidement l'activité.
  - Inspecter les bâtiments qui ont été inondés pour écarter tout risque d'effondrement avant de démarrer les opérations de nettoyage à l'intérieur.
  - Identifier, nettoyer et réparer les fuites de liquides qui peuvent brûler, de contaminants ou autres, avant de commencer d'autres travaux.
  - Évacuer l'eau stagnante.
  - Nettoyer et sécher les équipements, en commençant par les équipements stratégiques et vulnérables préalablement identifiés dans le plan inondation.
  - Inspecter, nettoyer et tester les équipements de distribution électrique et les composants qui ont été exposés à l'eau ou à l'humidité.
  - Sécher les matériaux de construction et d'isolation dans les zones humides.
  - Retirer les débris transportés par l'inondation. Trier les matériaux qui ont été mouillés.
  - Établir un plan inondation si vous n'en disposez pas encore sur votre site.

### NOUS CONTACTER :

Pour signaler une mise hors service ou trouver les coordonnées du bureau FM Global le plus proche, rendez-vous sur la page [fmglobal.fr/contact](http://fmglobal.fr/contact).

### DÉCLARER UN SINISTRE :

Contactez votre service de règlement de sinistres au +33 (0)1 46 93 90 43 ou à l'adresse [newlossparis@fmglobal.com](mailto:newlossparis@fmglobal.com).

Vous pouvez également consulter la page FM Global/Déclarer un sinistre ou AFM/Déclarer un sinistre

### COMMANDER DES BROCHURES :

Vous pouvez commander d'autres exemplaires de cette brochure ou d'autres ressources FM Global en ligne 24 h/24, 7 j/7, à l'adresse suivante : [www.fmglobalcatalog.com](http://www.fmglobalcatalog.com).

Pour toute demande d'assistance, contactez l'ingénieur chargé de votre site ou notre permanence technique au +33 (0)1 46 93 31 07.

